



Journal



Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

BRUXELLES,
14-20 MAI 2001

N° 7

PROGRAMME DES SÉANCES

Dimanche 20 mai 2001

9 h 30
à
13 heures

Session thématique interactive

Le financement de la croissance et du développement

Salle
3A 50

Coprésidents :

Mme Eveline Herfkens, Ministre néerlandaise de la coopération
au développement

M. Donald Kaberuka, Ministre rwandais de l'économie et des finances

Observations liminaires :

M. Rubens Ricupero, Secrétaire-Général de la CNUCED

De nouvelles stratégies de financement permettent d'aider les PMA à atteindre les buts internationaux de développement d'ici à 2015 : il s'agit de nouveaux partenariats pour le financement de leur développement, qui reposent sur la responsabilité mutuelle. Les pays en développement, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux ont aujourd'hui la ferme volonté d'œuvrer dans un cadre commun de financement à moyen terme, caractérisé par des objectifs clairs fixés d'un commun accord. L'élément central de ce partenariat est une volonté des pays en développement et des pays industrialisés de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté visant une croissance dont les pauvres bénéficient effectivement.

De nombreux PMA figurent parmi les pays qui ont accompli le moins de progrès vers les buts internationaux de développement. Pour qu'ils s'engagent sur la bonne voie, il faudra adopter des approches globales, transparentes et participatives du développement, exposées dans des stratégies nationales. L'amélioration de la gouvernance représente pour les PMA la plus grande source d'espoir de changements rapides. En outre, un renforcement des politiques et des institutions les aidera à mieux s'intégrer dans les marchés mondiaux.

Dimanche 20 mai 2001 (suite)

Les pays donateurs doivent fournir une aide de base qui soit plus efficace et, à cette fin, il est indispensable que leurs politiques soient mieux harmonisées, plus prévisibles et plus cohérentes. Ils doivent, tout comme les autres pays en développement, ouvrir leurs marchés aux biens des PMA. Il faudrait qu'ils réduisent les subventions à l'agriculture et à la production manufacturière, pour que les PMA puissent plus facilement exporter vers eux. De plus, ils devraient assurer un financement durable de l'allègement de la dette.

9 h 30	Réunion parallèle <i>Jeunes entrepreneurs (suite)</i>	Salle 1A 02
14 h 30	Comité plénier	Salle 3C 50
15 heures	Séance plénière de clôture	Salle 3A 50

AVIS SPÉCIAUX

L'enregistrement vidéo et le texte de toutes les déclarations soumises au secrétariat peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante :

<http://www.un.org/events/Idc3/conference/>

Bureau de la Conférence

- Président :** Suède
- Président du Comité plénier :** Belgique
- Rapporteur :** République-Unie de Tanzanie
- Vice-Présidents :**
1. Bénin
 2. Burkina Faso
 3. Cuba
 4. Éthiopie
 5. Grenade
 6. Haïti
 7. Hongrie
 8. Japon
 9. République démocratique populaire lao
 10. Mexique
 11. Norvège
 12. Roumanie
 13. États-Unis d'Amérique
 14. Népal
 15. Yémen
- Membres de droit :**
Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED
Coordonnateur des PMA
Président du Groupe des 77
Union européenne
Coordonnateurs régionaux

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Enregistrement et accréditation

Pour être admis dans le bâtiment du Parlement européen, les représentants devront présenter une plaquette d'identité, qui leur aura été délivrée au moment de leur enregistrement. Les plaquettes d'identité seront établies en fonction des renseignements qui auront été communiqués par avance au secrétariat de la Conférence.

L'enregistrement à l'entrée Spinelli du bâtiment du Parlement européen aura lieu tous les jours à partir du 11 mai 2001, de 8 h 30 à 18 h 30, pour les délégations, les organismes intergouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les autres institutions.

L'enregistrement des représentants des médias et de la presse ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) aura lieu à partir du 10 mai, de 8 h 30 à 18 h 30, dans le bâtiment adjacent au Parlement européen, entrée Spinelli (bureau 1F35).

Pour se faire enregistrer et obtenir une plaquette d'identité avec photographie, les participants devront se présenter au comptoir d'enregistrement correspondant munis de leur passeport et de leurs pouvoirs.

Aux fins de l'accréditation officielle et de l'établissement de la liste officielle des participants à la Conférence, les pouvoirs des représentants, des représentants suppléants et des conseillers doivent être soumis par écrit au Secrétaire général de la Conférence, et l'exemplaire original être remis au Comptoir d'enregistrement et d'accréditation.

Déclarations générales

Les déclarations générales seront prononcées dans la salle 4B01 du bâtiment du Parlement européen et seront diffusées en direct sur Internet. Des services d'interprétation simultanée seront assurés dans les six langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

Pour s'inscrire sur la liste des orateurs, prière de s'adresser à M. Masahiro Igarashi, (tél. : 0498/587 544; télécopieur : 02/230 3794, bureau 1C50I, premier étage, au-dessus de l'entrée Spaak du bâtiment du Parlement européen). Les nom et titre de l'orateur doivent être fournis au minimum 24 heures à l'avance.

Des copies des déclarations devraient être remises au personnel des salles de conférence le jour où elles sont prononcées. Chaque fois que possible, les textes devraient aussi être fournis sous forme électronique (de préférence en texte clair ou en document Word) pour être chargés sur le site Web de la Conférence. Veuillez remettre une disquette au personnel des salles de conférence.

Distribution des documents

La documentation destinée à la Conférence sera distribuée aux délégations en un nombre limité d'exemplaires dans les langues officielles de leur choix au Comptoir de distribution des documents (passerelle, troisième étage).

Stationnement des voitures

Un nombre limité de places de stationnement sera réservé aux délégations dans l'enceinte du bâtiment du Parlement européen. Des macarons spéciaux peuvent être obtenus auprès de la Sécurité de l'ONU, au Comptoir d'enregistrement principal.

Dates d'arrivée et de départ des chefs d'État ou de gouvernement et des chefs de délégation

Les représentants sont priés d'informer le Bureau du protocole de l'ONU (salle II, passerelle, troisième étage, bâtiment du Parlement européen, tél. : 02/230 8375; télécopieur : 02/230 9985) des dates prévues d'arrivée et de départ des chefs d'État ou de gouvernement et des chefs de délégation.

Réceptions

Pour éviter les chevauchements, les délégations sont invitées à informer le Bureau du protocole de l'ONU des dates envisagées pour leurs propres réceptions.

Forum des ONG

Le Forum des ONG se tiendra du 14 au 20 mai à la Bibliothèque Solvay (près du bâtiment du Parlement européen), ainsi que dans d'autres lieux. Les représentants sont cordialement invités à assister aux réunions du Forum.

Journal

Le *Journal de la Conférence*, publié quotidiennement, pourra être obtenu au Comptoir de distribution des documents, et pourra être consulté sur le site Web de la Conférence, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/events/ldc3/conference/index.html>

Pour y faire paraître des annonces officielles en rapport avec la Conférence, prière de s'adresser à Mme Sophia Twarog (tél. : 0498/587 569, bureau 1C50I, premier étage, au-dessus de l'entrée Spaak du bâtiment du Parlement européen, courrier électronique : sophia.twarog@unctad.org).

Exposition

L'exposition de la Conférence se trouve sur la passerelle du troisième étage du bâtiment du Parlement européen. Elle est axée sur l'héritage culturel des PMA et sur l'activité des organisations internationales dans ces pays. Un certain nombre de PMA et 23 institutions et organisations y participent.

Bureau de la sécurité de l'ONU

Le Bureau de la sécurité de l'ONU se trouve au deuxième étage (passerelle) du bâtiment du Parlement européen (tél. : 02/280 4974).

Objets perdus

Toute demande concernant des objets perdus doit être adressée à la Sécurité du Parlement européen, au Comptoir d'enregistrement principal.

Premiers soins et service médical

Un service médical assurera les premiers soins dans le bâtiment du Parlement européen (bureau 2F343, deuxième étage, au-dessus de l'entrée Spinelli) en cas de nécessité. Des services d'ambulance seront disponibles sur place au cas où un transfert d'urgence à l'hôpital serait nécessaire. Toutes les dépenses occasionnées par des soins hospitaliers et médicaux seront à la charge des représentants.

Services de voyage

Les bureaux des agences de tourisme et des compagnies aériennes situés dans le bâtiment du Parlement européen seront à la disposition des délégations pour les voyages locaux et internationaux, ainsi que pour le tourisme en Belgique.

Services bancaires

Banque Bruxelles Lambert (BBL), au rez-de-chaussée du bâtiment du Parlement européen.
Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 17 heures du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 15 heures le vendredi.

EXPOSITION ORGANISÉE DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE

LISTE DES EXPOSANTS

CDE	Centre for the Development of Enterprise/Centre pour le développement de l'entreprise
CFC/FCP	Common Fund for Commodities/Fonds commun pour les produits de base
CTA	Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation (ACP-EC)/Centre technique de coopération agricole et rurale (ACP-CE)
EC/CE	European Commission - DG Development/Commission européenne - DG développement
ECA/CEA	Economic Commission for Africa/Commission économique pour l'Afrique
FAO	Food and Agricultural Organization of the United Nations/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FRANCOPHONIE	Agence intergouvernementale de la francophonie
IFAD/FIDA	International Fund for Agricultural Development/Fonds international de développement agricole
ILO/OIT	International Labour Organization/Organisation internationale du Travail
ILO Training Centre	International Training Centre of the International Labour Organization/Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail
ITC/CCI	International Trade Centre/Centre du commerce international
OHCHR/HCNUDH	Office of the High Commissioner for Human Rights/Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
UNCDF/FENU	United Nations Capital Development Fund/Fonds d'équipement des Nations Unies
UNCTAD/CNUCED	United Nations Conference on Trade and Development/Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

UNDP/PNUD	United Nations Development Programme/Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA/FNUAP	United Nations Population Fund/Fonds des Nations Unies pour la population
UNIDO/ONUDI	United Nations Industrial Development Organization/Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
UN/ODCCP	United Nations Office for Drug Control and Crime Prevention/Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
UNRISD	United Nations Research Institute for social Development/Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNV	United Nations Volunteers/Programme des Volontaires des Nations Unies
WFP/PAM	World Food Programme/Programme alimentaire mondial
WB	The World Bank/Banque mondiale
WHO/OMS	World Health Organization/Organisation mondiale de la santé
WTO/OMC	World Trade Organization/Organisation mondiale du commerce
